

ÉCOLE PRIMAIRE ALEXANDER-WOLFF

SERVICE DE GARDE

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT 2017-2018



EXPRESSION DE LA VISION : ARMOIRIES

Colombe = paix *Livre et plume = éducation*
Eau, terre et ciel = environnement *Fleur de lys = langue française*
Croix = élèves de la communauté de Valcartier *Trèfle = élèves de la communauté de Shannon*
Sept feuilles d'érable = Sept niveaux scolaires enseignés à l'école

Monsieur Louis Tousignant
Technicien du service de garde
418 686-4040 poste 4097

Modalités adoptées par les membres du conseil d'établissement
à leur réunion du 6 juin 2017.

ORIENTATION ET MISSION DU SERVICE DE GARDE

Notre mission est d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves en établissant un climat de respect qui favorise l'estime de soi. Par l'application des règles de vie, par l'intégration des valeurs choisies (le respect de soi et des autres, l'harmonie, la coopération et l'autonomie) et par des interventions dynamiques et engagées, nous favorisons le développement global des élèves ainsi que l'acquisition d'habiletés sociales. Ainsi, le service de garde n'est pas tenu d'accepter un enfant ayant un comportement qui compromet sa sécurité ou celle des autres.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Seulement les enfants inscrits par contrat peuvent fréquenter le service de garde. Le contrat est disponible au bureau du technicien.

MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

Aucune modification de fréquentation ne peut se faire sans qu'un formulaire approprié, disponible au service de garde, ait été rempli au préalable. Cette modification doit être signifiée au moins dix jours ouvrables (deux semaines) à l'avance. Notez bien que les modifications de fréquentation ne sont effectives que les lundis. Un formulaire est disponible sur demande.

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

Ces frais sont payables annuellement lors de l'inscription et ne sont pas remboursés après un départ de l'élève en cours d'année.

- 10 \$ par enfant ou 20 \$ par famille.

LA FACTURATION

Les frais de garde sont facturés au début de chaque mois pour le mois en cours. Vous recevrez l'état de compte par courriel.

TARIFICATION

Fréquentation régulière*

Un élève qui est au service de garde au moins deux périodes partielles ou complètes par jour, trois jours semaine, est considéré comme régulier. L'élève déclaré régulier le **30 septembre au MEESR** aura un statut de régulier et le conservera pendant toute l'année scolaire, peu importe sa fréquentation, qu'il soit en garde partagée ou non et que sa fréquentation soit modifiée ou non par la suite.

Jour de classe	*8,15 \$
Journée pédagogique	*12,25 \$

Fréquentation régulière après le 30 septembre*

Tous les élèves qui s'inscrivent comme régulier après le 30 septembre et qui ne sont pas inclus dans notre clientèle régulière au 30 septembre doivent être considérés comme des **SPORADIQUES**. Le tarif journalier pour ces élèves sera calculé à la période selon le tableau ci-dessous. Pour les élèves du préscolaire, le tarif maximum sera de 20,05\$ par jour. Pour les élèves du primaire, le tarif maximum sera de 18,77\$ par jour.

Fréquentation sporadique

Matin	6 h 45 à 8 h 10	5,01 \$
Période maternelle	10 h 42 à 11 h 30	4,50 \$
Midi maternelle	10 h 42 à 12 h 55	7,52 \$
Midi primaire	11 h 30 à 12 h 55	6,24 \$
Soir	15 h 15 à 17 h 45	7,52 \$
Journée pédagogique	Max. 10 heures de garde	*12,25 \$

- * Cette contribution exclut les activités spéciales qui peuvent entraîner des coûts additionnels.
- * Ces tarifs pourraient être modifiés en tout temps par le MEESR.

24 H D'AVIS À L'AVANCE

Veillez noter que, pour un service de dépannage (fréquentation sur appel), la réservation doit être effectuée avec un avis de 24 heures ouvrables. Toute réservation sur appel devra être suivie d'une note écrite à l'enseignant(e). De plus, afin d'assurer sa sécurité, vous devez préalablement en informer votre enfant. Afin d'assurer la qualité du service, nous ne pouvons accepter aucune réservation effectuée à un avis de moins de 24 heures ouvrables.

**TROP D'ENFANTS SE DEMANDENT OÙ ILS DOIVENT ALLER... DANS LE DOUTE
NOUS LES GARDONS !!!**

HEURES D'OPÉRATIONS

- Le service de garde est ouvert de 6 h 45 à 17 h 45 ;
- Le service de garde ouvre ses portes à 6 h 45 le matin. L'enfant est sous la responsabilité du parent tant qu'il n'est pas entré au service de garde ;
- Nous demandons aux parents d'entrer avec leur enfant jusqu'au local du service de garde.

ABSENCES DE FRÉQUENTATION ET DÉPART

- Pour la sécurité des enfants, les parents doivent aviser l'école et le service de garde de toute absence au sujet de leur enfant. Le numéro de téléphone pour nous rejoindre est le 418 686-4040 poste 4097.
- Concernant le retour à la maison, un enfant peut quitter seul, **seulement** si nous avons reçu une **autorisation écrite et signée** de la part de la personne responsable de l'enfant sur le formulaire « **Autorisation de quitter seul** » ;
- **II EST TRÈS IMPORTANT D'AVERTIR L'ÉDUCATEUR DU GROUPE LORSQU'UN ENFANT QUITTE.**

Lorsqu'il y a absence de fréquentation (maladies, sorties éducatives, récupération du midi, activités parascolaires...), le parent assure quand même le paiement des frais de garde. Place réservée, place payée.

Cependant, la sécurité de ceux qui ne se présentent pas nous inquiète. Il est important de nous informer de l'absence de votre enfant.

Si une nouvelle personne vient chercher un enfant, elle doit être inscrite sur le formulaire des « **Personnes autorisées à venir chercher votre enfant** ». Seules les autorisations écrites sont acceptées.

MODE DE PAIEMENT

- Pour plus de sécurité et afin d'éviter la manipulation d'argent, le service de garde préfère que les frais de garde soient payés par carte de débit, par Internet (très appréciés) ou par chèque à l'ordre de l'école Alexander-Wolff;
- Le paiement doit s'effectuer le 15 et le 30 de chaque mois (à l'exception du mois de février) ;
- Vous devez payer pour le mois en cours ;
- **AUCUN CRÉDIT N'EST ACCORDÉ.**
- La direction d'école se réserve le droit soit de fixer une pénalité de retard au parent qui ne respecte pas cette modalité, de refuser l'accès au service de garde ou de suspendre le service.
- **Un compte en souffrance de 300 \$ entraîne automatiquement l'arrêt du service.**

PÉNALITÉS

- **Retard après l'heure de fermeture :**
Les frais de retard d'un parent après l'heure de fermeture (17 h 45) du service de garde sont de **10 \$** de frais par 15 minutes de retard par enfant lors d'un premier retard et de **20 \$** par 15 minutes de retard les fois subséquentes. Ce tarif peut sembler élevé, mais nous devons assurer un minimum de 2 intervenants présents à l'école même en dehors des heures, à des fins de sécurité. La facturation suivante est alors ajustée en conséquence.
- **Chèque sans provision :**
Les frais de pénalité sont de 15 \$ lors d'un premier et d'un deuxième chèque sans fonds. Par la suite, le paiement en argent doit être exigé pour toute la période de fréquentation de l'enfant au service de garde.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

*** NOUVEAUTÉ ***

Inscription aux journées pédagogiques dès le début de l'année

En début d'année, vous recevrez la programmation complète pour toutes les journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire. Vous pourrez donc inscrire immédiatement votre enfant à une ou plusieurs journées selon vos besoins. Il suffit de cocher les journées désirées et nous retourner la feuille-réponse du feuillet de programmation. Votre enfant sera alors automatiquement inscrit pour les journées choisies. Vous avez toujours la possibilité d'ajouter ou d'annuler une inscription jusqu'à 10 jours ouvrables avant la journée pédagogique. **Prenez note que ce feuillet n'inclura pas les trois journées pédagogiques pouvant être libérées en cas de tempête.** Ces journées sont accompagnées d'un (*) sur le calendrier scolaire.

Inscription aux journées pédagogiques à la pièce

Afin que le service de garde puisse planifier ses sorties, faire ses réservations et engager le personnel correspondant au ratio éducateur/enfants, **nous demandons aux parents de respecter ce qui suit :**

- Quelques semaines avant une journée pédagogique, nous affichons la programmation de cette dernière au babillard des parents à l'entrée du service de garde. À cette programmation sera annexé un coupon-réponse ;
- **Le parent doit absolument retourner le coupon-réponse dans les délais demandés. Aucun rappel ne sera envoyé, autre que l'affiche bien en vue sur le babillard du service de garde ;**
- **Il est de la responsabilité du parent consulter le babillard régulièrement et de vérifier que son coupon-réponse a été remis et que son enfant est bien inscrit à la journée;**
- Gardez précieusement la partie supérieure de la programmation afin que votre enfant ait tout ce dont il a besoin pour la journée.

Veillez prendre note qu'aucune réservation ne sera possible le jour même. Nous devons respecter les ratios enfants/éducatrices. Par sécurité, aucune exception n'est possible.

Éléments à considérer lors des journées pédagogiques :

- Comme le service de garde organise la plupart du temps des sorties à l'extérieur, nous demandons aux parents de donner un dîner froid à leur enfant ;
- Ne donnez pas d'argent de poche à votre enfant ;
- **L'enfant doit toujours avoir un dîner froid lors des journées pédagogiques.**
- Il est de votre responsabilité d'être présent à l'heure demandée et de nous aviser si votre enfant doit arriver plus tard ou s'il ne doit pas se présenter à la journée ;
- Place réservée, place payée ;
- Dans le cas d'absence ou d'annulation, le parent assure le paiement des frais de garde, d'activités et de transport (s'il y a lieu) ainsi que des frais supplémentaires de *7,83 \$ afin de compenser le montant de la subvention du MELS perdue pour cette journée.
- Certains enfants présentant des problèmes de comportement peuvent se voir refuser l'accès à la journée pédagogique. Le parent en sera avisé à l'avance afin qu'il puisse trouver une autre solution que le service de garde ;
- L'enfant qui aurait un comportement inacceptable pendant une journée pédagogique se verra automatiquement refusé à la prochaine journée pédagogique.
- Un enfant peut être retiré du service de garde en tout temps si son comportement est inadéquat (non-respect des règles de vie, des adultes, des consignes et des autres élèves).

* Ce tarif pourrait être modifié en tout temps par le MEESR.

IDENTIFICATION DES EFFETS DE VOTRE ENFANT

Devant le nombre croissant des effets perdus, nous privilégions que tous les articles de votre enfant soient identifiés. Nous ne sommes pas responsables de la recherche d'un vêtement ou d'un objet non identifié. Les objets perdus au service de garde sont rapatriés à ceux de l'école

BOÎTES À LUNCH

Dans la mesure du possible, mettre un glaçon réfrigérant (*ice pak*) dans la boîte à lunch de votre enfant. Prenez note que des fours à micro-ondes sont mis à la disposition des enfants afin de réchauffer leur repas. Le repas doit avoir été préalablement cuit. Il devra fournir ses plats conçus pour les fours à micro-ondes ainsi que ses ustensiles, sans oublier ses condiments tels le ketchup, la moutarde, etc.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, le lunch que vous fournissez à votre enfant ne devrait pas prendre plus de 2 minutes à réchauffer afin que tous les enfants puissent avoir le temps de dîner. Tout repas doit être dans un plat conçu pour le four à micro-ondes. De plus, nous vous rappelons que vous devez fournir la collation de l'après-midi à votre enfant.

Dans un souci de saine alimentation et de prévention (allergies), les aliments suivants sont interdits :

- Les nouilles déshydratées dans un gobelet de « styrofoam » doivent être déjà cuites et mises dans un contenant allant au four à micro-ondes ;
- Comme il y a toujours risque d'allergie alimentaire, surtout **AUX NOIX ET AU BEURRE D'ARACHIDE**, nous devons les interdire ;
- Les repas des enfants qui sont incapables de couper leur viande ou leurs aliments doivent être déjà en bouchées ;
- Aucune boîte de conserve n'est acceptée. Le parent doit l'ouvrir et mettre le contenu dans un plat allant au four à micro-ondes ;
- Les plats doivent être décongelés avant d'arriver au service de garde ;
- Les contenants et les bouteilles de verre sont strictement interdits ;
- Toutes les friandises (chips, chocolat, bonbons, etc.) sont interdites dans la boîte à lunch.

SEMAINE DE RELÂCHE

Le service de garde sera fermé durant la semaine de relâche. Nous vous invitons à consulter l'offre des Loisirs de la municipalité.

ENFANTS MALADES

Si votre enfant présente un des symptômes suivants :

- Fièvre de 38 degrés et plus ;
- Vomissements ou diarrhée importante ou répétée (pendant la nuit ou le matin même) ;
- Éruptions de rougeurs ou de plaques ;
- Ou tout autre symptôme rendant sa présence au service de garde risquée pour sa santé et celle des autres.

Le service de garde communiquera avec vous pour que vous veniez chercher votre enfant dans les plus brefs délais. Si nous ne pouvons vous rejoindre, nous communiquerons avec la personne à rejoindre en cas d'urgence et nous lui demanderons de venir chercher l'enfant à votre place.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra fréquenter le service de garde que lorsque le médecin l'autorisera. Un billet du médecin pourra être exigé.

Dans le cas d'un rhume, il est souhaitable de sortir pour s'oxygéner, sauf pendant les grands froids.

Lorsqu'un enfant reçoit un coup à la tête, un appel sera fait aux parents pour les informer de l'état de leur enfant. À ce moment, le parent décidera s'il vient ou non chercher son enfant.

AUTORISATION DE DISTRIBUER DES MÉDICAMENTS

Le règlement de la commission scolaire concernant l'administration des médicaments en milieu scolaire demande de n'administrer aucun médicament aux enfants. Cependant, il peut s'avérer nécessaire que certains reçoivent une médication pendant les heures de garde. Afin d'assurer la sécurité, c'est-à-dire d'avoir la certitude que le bon médicament est administré à la bonne personne, à la bonne dose et au bon moment, le service de garde, exige que les parents observent les règles suivantes :

- Les parents doivent remplir et signer le formulaire *Autorisation de distribuer des médicaments au service de garde* ;
- Le médicament doit être accompagné de l'étiquette de la pharmacie sur laquelle se retrouvent les indications du médecin traitant ;
- Le médicament doit être remis par le parent à l'éducatrice présente ;

- Le médicament doit être bien identifié au nom de l'enfant ;
- Les doses doivent être prêtes à administrer ;
- La première dose doit être donnée à la maison afin d'éliminer toute allergie possible alors que l'enfant est au service de garde ;
- Ne demandez jamais à votre enfant de s'administrer seul un médicament, quel qu'il soit. Nous devons lui enlever. Il y a exception pour les bronchodilatateurs et les crèmes dermatologiques ou ophtalmologiques.
- **Lorsque vous devez renouveler la médication, vous devez venir en personne et la remettre à l'éducatrice en présence. En aucun cas, votre enfant ne doit avoir de médicament sur lui, dans sa boîte à lunch ou dans son sac d'école.**

*** IMPORTANT ***

Le personnel du service de garde ne donnera aucun médicament si toutes ces conditions ne sont pas remplies.

STATIONNEMENT

Pour des mesures de sécurité, aucune voiture ne sera tolérée dans la cour (5^e et 6^e année) menant au service de garde, et ce, en tout temps. Vous devez utiliser le débarcadère du service de garde pour accompagner votre enfant ou vous pouvez emprunter les rues avoisinantes. En tout temps, **le débarcadère d'autobus doit être libre.** Vous devez venir reconduire **votre enfant jusqu'à la porte** du service de garde et **ne pas le laisser aller seul dans le stationnement.**

CARTES MAGNÉTIQUES (SYSTÈME DE SÉCURITÉ)

Afin d'assurer la sécurité de nos élèves, la porte du service de garde est verrouillée en permanence. Un contrôle d'accès est installé et permet aux parents d'accéder à l'intérieur grâce à une carte magnétique. Tous les parents utilisateurs du service de garde devront se procurer une carte pour ouvrir la porte au coût de **5 \$**. **De plus, la carte doit être utilisée par un adulte. Il est de votre responsabilité de faire l'entrée de votre enfant au service de garde.**

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Pour des mesures de sécurité, aucune circulation dans l'école n'est permise. À votre arrivée, vous devez vous référer à l'éducatrice au poste d'accueil. Cette dernière se chargera de diriger votre enfant ou de l'appeler selon le cas. Exceptionnellement, les parents des élèves du préscolaire peuvent accompagner leur enfant au casier.

FERMETURE DU SERVICE DE GARDE

Le service de garde est fermé lorsque l'école suspend ses activités avant le début de la journée (l'information est transmise sur le site web de la commission scolaire dès 6 heures le matin, à la radio ou à la télévision). Cependant, lorsque l'école ferme au cours de la journée en raison d'une force majeure, le service de garde reste ouvert jusqu'au départ du dernier enfant.

« Éduquer par la qualité, une exigence à l'école Alexander-Wolff »

Louis Tousignant
Technicien/responsable

François Couturier
Directeur